

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau¹

- Communauté française
- Libre - confessionnel
- Provincial et communal
- Libre - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant¹:

Dénomination :
 Adresse complète :
 N° de Matricule :
 N° de téléphone :



E

2. Intitulé de l'unité de formation: code: 75.22.95 n° 21 E1

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION BASIC - NIVEAU ELEMENTAIRE

3. Finalités de l'unité de formation: repris en annexe n°1 de 1 page

4. Capacités préalables requises: repris en annexe n°2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation:

- 1 enseignement secondaire transition¹ qualification¹
degré inférieur¹ supérieur¹ 21
- 1 enseignement supérieur de type court catégorie:²
- 1 enseignement supérieur de type long catégorie:²

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement: repris en annexe n°3 de 1 page

7. Programme du (des) cours: repris en annexe n°4 de 1 page

8. Fixation des capacités terminales: repris en annexe n°5 de 1 page

9. Profil du (des) chargé(s) de cours: repris en annexe n°6 de 1 page

1. Biffer les mentions inutiles.
 2. A compléter
 3. Réserve à l'administration

ANNEXE 1.

FINALITES.

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION BASIC - NIVEAU ELEMENTAIRE

1. Finalités générales.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale cette unité doit:

- 1.a. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 1.b. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières.

- 2.a. Familiariser, via de nombreuses applications, aux structures logiques de base en vue de la programmation de problèmes tirés du milieu familial, professionnel, social, scolaire.
- 2.b. Permettre de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu.
- 2.c. Initier aux techniques et connaissances de base nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques.
- 2.d. Développer
 - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information;
 - des méthodes de travail transférables;
 - des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation).

ANNEXE 2.

CAPACITES PREALABLES REQUISES.

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION BASIC - NIVEAU ELEMENTAIRE

Capacités:

- face à un système informatique connu et sur lequel est installé le langage de programmation;
- en respectant le temps alloué,
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique,
- en utilisant les commandes appropriées,

établir et traduire un algorithme comportant au moins une séquence, une structure alternative et une structure répétitive dans un langage permettant la programmation structurée.

Titre(s) pouvant en tenir lieu:

- attestation de réussite de l'unité de formation INFORMATIQUE - BASES DE PROGRAMMATION.

Vou NoSula 2

ANNEXE 3.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT.

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION BASIC - NIVEAU ELEMENTAIRE

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et pas plus de vingt étudiants par groupe.

ANNEXE 4.

PROGRAMME DE (DES) COURS.

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION BASIC - NIVEAU ELEMENTAIRE

L'étudiant sera capable de traduire des algorithmes dans le langage de programmation BASIC.

Ces algorithmes comporteront:

1. des descriptions de constantes, des variables;
2. des instructions arithmétiques,
de manipulation de chaînes de caractères,
relationnelles et logiques;
3. des structures de contrôles de programmes (alternative, répétitive);
4. des procédures et des fonctions (avec et sans paramètres);
5. des variables structurées (tableau, structure d'enregistrement);
6. des manipulations de fichier utilisant les opérations d'entrée-sortie
élémentaires (initialisation, finalisation, création, écriture et
lecture).

Recommandations.

1. On encouragera le respect des règles ergonomiques.
2. On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'étudiant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

Voir module 2

ANNEXE 5.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES.

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION BASIC - NIVEAU ELEMENTAIRE

L'étudiant sera capable:

- face à un système informatique connu et sur lequel est installé le langage de programmation;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- face à une tâche précise;

1° d'établir une marche à suivre,

2° d'utiliser ses savoir et savoir-faire selon une démarche descendante et structurée,

pour proposer un programme

- ° répondant aux exigences de la tâche,
- ° et comportant obligatoirement chacun des éléments repris en annexe 4.

Voir module 2

Voir module 2

ANNEXE 6.

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS.

INFORMATIQUE - PROGRAMMATION BASIC - NIVEAU ELEMENTAIRE

Le chargé de cours sera un enseignant.